



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

optique

Question écrite n° 76739

## Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des personnes atteintes d'une myopie forte évolutive, dite aussi pathologique. Les équipements et traitements nécessaires à une vie normale ou au ralentissement de la maladie représentent en effet des sommes très importantes, y compris lorsqu'une mutuelle en prend en charge une partie. Compte tenu de la pathologie développée et de son impact tout au long de la vie, une solution pourrait être d'inclure la myopie forte évolutive dans la liste des affections de longue durée (ALD). Il souhaite donc savoir si le Gouvernement s'achemine vers une telle décision et, à défaut, comment elle entend prendre en compte ces situations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Briand](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76739

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 mars 2015](#), page 2061

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)